

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGENT COMPTABLE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGENT COMPTABLE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 28 ESD 593534

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom / Prénom : [REDACTED]	Nom : <b>AGENT COMPTABLE LGT A. MONTEIL</b>
Adresse : [REDACTED]	Adresse : <b>14, RUE CARNUS</b> <b>B.P. 3405</b>
Code postal : [REDACTED]	Code postal : <b>12034</b>
Ville : [REDACTED]	Ville : <b>RODEZ CEDEX 9</b>
Pays : <b>FRANCE</b>	Pays : <b>FRANCE</b>

### DÉSIGNATION DU COMPTE BANCAIRE A DÉBITER

IBAN	BIC
FR [REDACTED]	[REDACTED]

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif  Paiement ponctuel

Signé à : [REDACTED]

Le : [REDACTED]

Signature : [REDACTED]

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)

#### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGENT COMPTABLE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGENT COMPTABLE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.